

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre en date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Métiers et Services

Objet de la prestation : Délivrance d'accusé de réception d'immatriculation au répertoire des entreprises artisanales dans le secteur des petits métiers

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu la carte professionnelle d'artisan

Pièces à fournir

- Imprimé de déclaration d'immatriculation au répertoire des entreprises artisanales dans le secteur des petits métiers à retirer de la direction régionale chargée du commerce du lieu d'habitation de l'artisan

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la déclaration - Délivrance d'acte de réception d'immatriculation au répertoire des entreprises artisanales dans le secteur des petits métiers	- direction régionale chargée du commerce du lieu d'habitation de l'artisan	Après le dépôt de la déclaration

Lieu de dépôt du dossier
- direction régionale chargée du commerce du lieu d'habitation de l'artisan

Lieu d'obtention de la prestation
direction régionale du commerce du lieu de l'activité de l'artisan

Délai d'obtention de la prestation
Après le dépôt de la déclaration

Références législatives et/ou réglementaires
- loi n° 106 du 3/12/83 portant statut de l'artisan - arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 16/1/85 fixant les conditions d'obtention de la carte professionnelle d'artisan dans le secteur des petits métiers